

ÉTATS-UNIS

Des personnes arrêtées à la suite des attentats du 11 septembre sont privées de leurs droits fondamentaux

Index AI : AMR 51/045/02

Embargo : 14 mars 2002
(13 h 00 GMT)

« Voilà maintenant trois mois et demi que je suis maintenu à l'isolement et d'ici la prochaine audience, j'aurai passé quatre mois ici. [...] Pourquoi suis-je emprisonné ? Pourquoi à l'isolement ? Et pourquoi dans le cadre d'un régime de haute sécurité ? J'ai de nombreuses questions et aucune réponse. De quoi m'accusent-ils ? Personne n'en sait rien. »

Lettre d'une personne détenue au Metropolitan Detention Centre (MDC, Centre de détention métropolitain) de Brooklyn, à New York, pour infraction à la législation sur l'immigration

« Six mois après les attentats du 11 septembre, un nombre considérable de personnes arrêtées à la suite de ces atrocités sont toujours privées de certains droits

élémentaires consacrés par le droit international, et nombre d'entre elles semblent détenues arbitrairement », a déclaré ce jour (jeudi 14 mars 2002) Amnesty International.

L'organisation a publié aujourd'hui un rapport dans lequel elle expose ses motifs de préoccupation concernant les mesures de détention prises aux États-Unis à la suite des attentats du 11 septembre. Ce document se fonde sur les recherches effectuées par l'organisation, notamment sur les informations recueillies dans le cadre de nombreux entretiens avec des avocats, des détenus et leurs proches, et au cours de visites réalisées dans deux maisons d'arrêt.

« Le plus grand secret entoure ces mesures de détention, ce qui crée des conditions favorables à d'éventuelles violations des droits humains, a fait observer Amnesty International. Nos investigations ont permis de confirmer que certains droits fondamentaux avaient été bafoués, notamment le droit de tout individu arrêté d'être traité avec humanité, d'être informé des raisons de sa détention, d'entrer rapidement en

contact avec un avocat, de pouvoir contester la légalité de sa détention, et d'être présumé innocent jusqu'à preuve du contraire.

« Les traitements cruels signalés consistent notamment à maintenir les détenus à l'isolement de manière prolongée, à les enchaîner complètement pendant les visites ou lorsqu'ils sont conduits au tribunal, et à les priver d'exercices physiques adéquats », a ajouté Amnesty International.

Ainsi, le ressortissant libanais Rabid Haddad, inculpé d'être resté aux États-Unis après l'expiration de son visa de touriste, est maintenu à l'isolement depuis le 14 décembre 2001 au Metropolitan Correctional Centre de Chicago. D'après les lettres qu'il a écrites en prison, les fenêtres de sa cellule ont été passées au blanc si bien qu'il ne voit pas à travers ; il est menotté lorsqu'il est conduit

« Les conditions punitives extrêmes dans lesquelles sont détenues ces personnes semblent injustifiées, dans la mesure où nombre d'entre elles ont été inculpées de simples infractions à la législation sur les visas, pour

sous bonne garde jusqu'à des douches sécurisées qui se trouvent à une dizaine de pas de sa cellule ; et il est uniquement autorisé à téléphoner à sa famille une fois tous les trente jours pendant quinze minutes.

Amnesty International déplore également que des personnes placées en détention à la suite des attentats du 11 septembre soient couramment enchaînées lorsqu'elles sont emmenées au tribunal. Des individus incarcérés au Metropolitan Detention Centre (MDC, Centre de détention métropolitain) de New York sont entièrement enchaînés lorsqu'ils comparaissent devant des juges spécialisés dans les questions d'immigration (dans le cadre d'audiences qui se déroulent à l'intérieur de l'établissement), en violation flagrante des normes internationales.

lesquelles elles ne devraient normalement pas être privées de leur liberté », a fait observer Amnesty International.

Certaines personnes relevant de la compétence de l'Immigration and Naturalization Service (INS,

Service d'immigration et de naturalisation) ont été maintenues en détention pendant des semaines, voire des mois, dans l'attente d'un « avis favorable » en termes de sécurité du *Federal Bureau of Investigation* (FBI, Bureau fédéral d'enquêtes). Amnesty International a reçu des informations troublantes faisant état de personnes détenues bien au-delà des dates prévues pour leur départ volontaire ou leur expulsion vers leur pays d'origine, ou après qu'un juge eut ordonné leur libération sous caution et que la somme requise eut été présentée aux autorités.

« Amnesty International reconnaît qu'il incombe à l'État de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ses citoyens contre des dangers potentiels, mais elle craint que l'INS ne soit utilisé pour détenir des personnes sur la base de preuves inconsistantes, dans l'attente de vastes investigations criminelles, en les privant des garanties prévues par les normes internationales », a ajouté Amnesty International.

L'organisation exhorte les autorités à communiquer des informations détaillées sur la

situation des personnes arrêtées (en précisant en particulier quelles sont celles qui sont toujours détenues, et celles qui ont été relâchées ou expulsées), ainsi que cela leur a été demandé dans le cadre d'une action en justice intentée en vertu de la Loi sur la liberté d'information par Amnesty International et d'autres groupes de défense des droits humains. L'organisation les appelle également à veiller à ce que tout individu arrêté ou détenu soit traité avec humanité et puisse exercer les droits qui lui sont reconnus par le droit international, et à ce que nul ne soit expulsé vers un pays où il risque d'être victime de graves atteintes aux droits humains.

Amnesty International demande par ailleurs que soit menée une enquête approfondie sur les conditions de détention qui prévalent au MDC de New York. D'après les informations recueillies, une quarantaine de détenus (arrêtés dans de nombreux cas pour de simples infractions à la législation sur les visas) sont enfermés au moins vingt-trois heures par jour, généralement seuls, dans leur cellule, et soumis à

d'autres privations. Amnesty International avait demandé l'autorisation de se rendre dans cet établissement, mais elle s'est heurtée au refus des autorités fédérales.

Complément d'information

Plus de 1 200 non-citoyens américains – des hommes originaires de pays musulmans ou du Moyen-orient pour la plupart – ont été placés en détention après avoir été appréhendés dans le cadre d'opérations de ratissage de suspects potentiels. Environ 300 de ces individus seraient toujours détenus par l'INS, tandis qu'un nombre indéterminé ont été expulsés ou libérés sous caution, souvent après des mois de détention.

Le rapport d'Amnesty International complète un document publié en novembre 2001 sous le titre *États-Unis d'Amérique. Note à l'intention du ministre de la Justice. Préoccupations d'Amnesty International relatives aux enquêtes menées à la suite des événements du 11 septembre* (index AI : AMR 51/170/01).

Un règlement provisoire adopté peu après les attentats du 11 septembre autorise l'INS à maintenir des personnes en détention sans inculpation pour une durée pouvant aller jusqu'à quarante-huit heures, voire pendant une période supplémentaire non définie « en cas d'urgence ou d'autres circonstances extraordinaires ». Amnesty International a examiné des documents montrant que de très nombreuses personnes arrêtées à la suite du 11 septembre avaient été détenues pendant plus de quarante-huit heures avant d'être inculpées, cette période atteignant un mois ou plus (jusqu'à 50 jours dans plusieurs cas) pour 36 d'entre elles. _

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>